

Association Sportive Marais des Bohons

Partenaire de l'Athlétisme Marais de Carentan

SAISON 2022/2023

CETTE 1^e PAGE AVEC LE COURRIER ET LES COORDONNEES EST A CONSERVER PAR VOUS

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier comprenant les informations pratiques, la liste des documents à nous retourner si votre enfant désire s'inscrire à l'école d'athlétisme/motricité de l'ASMB pour la saison 2022/2023.

J'y ai ajouté un message d'un de nos partenaire, MMA assurances, vous proposant une offre promotionnelle

Documents à retourner :

- Fiche de renseignements,
- Règlement intérieur signé,
- Questionnaire de santé qui vous sera donné à votre demande lors d'une séance, si vous avez fourni un certificat médical la saison passée et ne désirez pas en fournir de nouveau
- 1 Chèque de 60e ou 2 chèques de 30e (préciser les dates d'encaissement) à l'ordre de "Association Sportive Marais des Bohons" (ASMB),

IMPORTANT :

- Toutes les infos (suppressions de séance, organisation et horaires de compétitions, résultats) seront affichés sur le site du club, permettant aux bénévoles de gagner énormément de temps, à bon entendeur ...
- La fiche de renseignement signée, devra être rendue dès la 3^e séance, même sans le paiement

CONTACTS

Samedi à St Georges-de-Bohon :

Pauline RYCKEBUSCH tel 0631243634 mail : paulineryckebusch@orange.fr

Zora DELACROIX tel 0640928165

A défaut : Loic POISSON : Tél : 0233420035 06 82 88 80 66 mail : loicpoissonathle@gmail.com

Mercredi à Carentan-les-marais :

Arnaud MONTIGNY (éducateur) Tel 0782558941 mail : : arnaudmontigny@hotmail.com

Site du club : carentanlesmarais.athle.com

fiche de renseignements (à retourner signé)

ÉTAT CIVIL DE L'ENFANT :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :

PARENTS :

PÈRE : Nom : Prénom :
Adresse :
Tel domicile : Portable :
E-mail :

MÈRE : Nom : Prénom :
Adresse :
Tel domicile : Portable :
E-mail :

PERSONNE AUTORISÉE À RÉCUPÉRER L'ENFANT :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :
J'autorise mon enfant à rentrer seul : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

Maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation (préciser les dates des antécédents ainsi que les précautions à prendre et conduites à tenir en cas de crise) :

.....
.....

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) autorise les responsables des activités à présenter mon enfant à un médecin en cas de soin à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie. Je m'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, quel hôpital ou clinique souhaitez-vous ?

Si cela est possible, quel médecin souhaitez-vous ?

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :
Tel : Portable :
Adresse :

Signature des parents

Règlement intérieur à bien lire et retourner signé

Nom et Prénom de l'enfant :

Nom du responsable légal :

Article premier : L'ASMB (Association Sportive Marais des Bohons) assure, via ses **éducateurs bénévoles**, une séance par semaine d'école de motricité/athlé/sports, pour les enfants nés de 2016 à 2012, voir 2011 si suffisamment de place sur St Georges et de 2013 à 2011 sur Carentan.

Les activités sont diversifiées et adaptées aux différents groupes d'âge.

Ces séances ont pour but d'élargir la motricité globale de l'enfant à travers des situations variées et prioritairement orientées dans le sens du jeu.

Concernant les périodes de vacances scolaires, Les enfants seront informés par les encadrants si les séances sont maintenues et l'info sera sur le site.

À noter que des petites courses pourront également être proposées dans l'année, ainsi qu'un triathlon interne au club (1 course 1 saut 1 lancer), voir une activité de fin de saison **si les bénévoles sont disponibles**.

Article 2 : Horaires et lieux des séances

Les séances auront lieu le samedi de 10h30 à 12h00 à St Georges, ainsi que le mercredi de 17h45 à 19h15 à Carentan (enfants à partir de 2013).

Afin d'éviter tout retard dans la séance, il est demandé aux parents de **déposer l'enfant au plus tard 5' avant le début**.

Concernant St Georges-de-Bohon, Les séances se dérouleront sur le plateau scolaire, autour de l'église sur la pelouse de la salle des fêtes ou sur le parcours nature d'une propriété privée.

Des footings pourront également être effectués à proximité.

Article 4 : Matériel

Les locaux prêtés par les communes et matériels de l'ASMB, doivent être respectés.

Aucune dégradation ne sera tolérée.

Lors du footing, ne pas courir dans le sable du sautoir en longueur, qui est entretenu par les bénévoles du club.

Article 5 : Tarifs

Le tarif est fixé à 60 euros pour l'année.

(NB : un tarif de 90 euros pour les benjamin(e)s (2010/2011) est également proposé avec une approche plus compétitive et des compétitions supplémentaires, notamment de sprint/haies/sauts en extérieur et en salle).

Article 6 : Absences

Il est demandé, dans un souci de respect des éducateurs ayant préparé une séance, de **prévenir de toute absence**, ceci permettant de réadapter la séance en fonction du nombre d'enfants présents.

L'effectif étant limité, nous tiendrons compte du respect de cette règle pour le renouvellement la saison suivante

Article 7 : Règles de vie et exclusions

Comme les années précédentes, un système d'avertissements sera mis en place envers tout jeune ne respectant pas les règles.

Les enfants sont **fortement** invités au respect des personnes, de leurs camarades et du matériel.

Les insultes, bagarres, crachats, etc... obligeront à des excuses et peuvent être un motif de renvoi.

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée, ce qui a déjà été le cas par le passé..

Nous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeurs. Nous ne sommes pas responsables en cas de vol.

Article 8 : Informations médicales et familiales

Les parents ont l'obligation d'informer l'équipe d'encadrement de toutes les informations concernant l'enfant, tant au niveau médical qu'au niveau familial (traitements médicaux, décisions de justice en cas de garde partagée...)

Signature du ou des représentants de l'enfant complétée de la mention « lu et approuvé »

Chères adhérentes, chers adhérents,

MMA CARENTAN est partenaire de notre association depuis de nombreuses années, en prenant en charge l'assurance de notre véhicule 9 places dont bénéficie le club.

Comme moi, vous savez qu'il est **important de faire vivre ce partenariat.**

Vous souhaitez faire un comparatif de vos contrats d'assurance ? Je vous invite à contacter l'agence MMA de Carentan, 4 rue Seblin, au 02 33 42 00 78, pour fixer un rendez-vous, ou bien vous rendre directement sur place, l'agence est ouverte du lundi après-midi au samedi matin.

Vous bénéficierez d'une **remise de 15% sur les tarifs assurance** automobile, habitation ou santé.

En tant que membre de l'association, vous aurez droit à d'autres avantages.

Toute l'équipe MMA CARENTAN vous attend et vous souhaite une belle fin d'été.

Dominique GRAIZON

Agent général exclusif

MMA CARENTAN

MMA ISIGNY SUR MER

4 rue Séblin

25 place du Général de Gaulle

50 500 CARENTAN

14 230 ISIGNY SUR MER

Tel : 02 33 42 00 78

Tel : 02 31 22 06 47